

« Charl'Isol » veut stimuler la rénovation du bâti carolo

La plateforme de rénovation énergétique créée par la Maison de l'énergie de Charleroi assure un accompagnement individuel des propriétaires.



Pour ne pas manquer sa cible, Charl'Isol a identifié les zones prioritaires de la ville qui présentent de sérieuses déperditions énergétiques.

© PHODOC@LESOIR.BE

CAROLINE DUNSKI

En novembre 2021, la Ville et le CPAS de Charleroi lançaient le dispositif Charl'Isol, pour accompagner individuellement des propriétaires désireux d'améliorer la performance énergétique de leur habitation, depuis l'idée de départ du projet, jusqu'à la concrétisation des travaux. À partir des résultats d'une thermographie aérienne réalisée en 2014, Charl'Isol a identifié les zones prioritaires de la ville qui présentent de sérieuses déperditions énergétiques. Huit quartiers de Roux et de Jumet étaient visés par cette première étape. Une trentaine de personnes ont assisté à cette première présentation et une cinquantaine de rendez-vous ont été fixés avec les propriétaires et un des deux facilitateurs de Charl'Isol.

Hassan Peker est l'un des propriétaires qui a trouvé un flyer publicitaire dans sa boîte aux lettres. « J'ai acheté ma maison à Gilly il y a 30 ans et je souhaitais la rénover parce qu'elle n'est plus adaptée du point de vue énergétique. J'ai sauté sur l'occasion. » Il a rapidement obtenu le rendez-vous sollicité. Pour préparer l'entretien, Thierry Moreau, facilitateur de Charl'Isol, a vérifié les plans cadastraux et fait un premier repérage du bâtiment à l'aide de Google Street View. Il a aussi utilisé Quickscan, l'outil d'orientation régional qui n'offre pas un diagnostic ultrafin, mais permet déjà de connaître le label énergétique du bâtiment et de proposer des pistes d'amélioration (lire ci-contre). « Monsieur a la chance d'avoir un système de

Le Quickscan, autotest wallon de la maison

Avec Quickscan, les propriétaires et locataires wallons d'une maison unifamiliale construite avant 2010 peuvent évaluer la performance énergétique de leur habitation en quelques clics, puis recevoir gratuitement des recommandations en vue de l'améliorer. L'outil ne remplace par le certificat PEB, mais il donne une indication des mesures à prendre. Pour répondre aux objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Wallonie s'est fixé l'ambitieux objectif de rénover son parc immobilier de façon à ce que, d'ici à 2050, les habitations wallonnes atteignent en moyenne le label A, sur une échelle allant de A++ à G. Depuis la mise en ligne de l'application en mai 2020, 19.103 « Quickscan » ont été réalisés.

chauffage assez performant avec une chaudière au gaz à condensation », explique Thierry Moreau, « mais il devrait renforcer l'isolation thermique de la toiture et de la façade. Il pourrait aussi ensuite travailler sur la ventilation. »

Après le Quickscan, l'audit et la calculette

Après avoir établi ce premier diagnostic énergétique de l'habitation d'Hassan Peker, le facilitateur a passé en revue les aides financières régionales dont il pourrait bénéficier pour améliorer l'isolation de son habitation. « Théoriquement, étant donné la hauteur de ses revenus, le montant moyen des primes auxquelles Monsieur Peker pourrait prétendre est supérieur au coût que les travaux représenteront, mais ces primes sont plafonnées à 70 % du coût. Pour le reste, il pourra faire un emprunt à taux zéro. » L'estimation devra être affinée sur la base de l'audit énergétique réalisé

par un auditeur agréé. Le coût de cet audit, généralement entre 850 et 1.000 euros, pourra aussi être partiellement pris en charge par la Région wallonne. « Pour Monsieur Peker, l'audit sera subsidié à hauteur de 660 euros. »

Pour les catégories de revenus les plus basses, ces primes peuvent être majorées jusqu'à six fois

Née en 2011 de la fusion du service énergie et du Fonds mazout, la Maison de l'énergie est un service périphérique du Centre public d'action sociale (CPAS) de Charleroi. Elle intervient en première ligne par l'octroi d'aides sociales, comme l'allocation fédérale de chauffage ou les subventions Mebar (aides aux ménages à bas revenus) de la Région wallonne, l'intervention a poste-

riori dans les factures d'énergie, etc. et en deuxième ligne pour une action qui relève surtout de la prévention, avec l'octroi de prêts à 0 %, et l'accompagnement par quatre tuteurs énergie. Alors que la Maison de l'énergie traite en moyenne 600 dossiers d'aide par an, elle en a déjà traité 250 à 300 en 2022. « Je crois que ça va exploser », craint Yves Peigneur, responsable de la Maison de l'énergie. « L'objectif de la plateforme Charl'Isol est d'inciter les petits propriétaires occupants à rénover leur habitation, en leur présentant tous les dispositifs utiles, comme les prêts travaux à 0 %, les primes habitations régionales. Pour les catégories de revenus les plus basses, ces primes peuvent être majorées jusqu'à six fois. » Hassan Peker, lui, est convaincu. Dès qu'il aura les résultats de l'audit, il demandera des devis, puis se fera aider de Thierry Moreau pour arrêter ses choix et introduire les demandes de primes et de prêt.